

EN L'HONNEUR DE NOS AGRICULTEURS

NOS FÊTES DU CENTRE

QUATORZIÈME ANNÉE - N 4.741

ABONNEMENTS :

UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limbr., 44.00	25.00	15.00
Autres départements, 52.00	28.00	15.00
Union Postale, 62.00	34.00	18.00

L'attentat de Petersdorff devant la Chambre

M. Poincaré promet d'exiger des sanctions sévères dans le cas où il serait nettement établi que des complicités sont venues d'Allemagne

PARIS, 17 février. — La séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Puech.

On aborde la discussion de l'interpellation de M. Boutelle sur les événements de Haute-Silésie.

M. Boutelle rappelle les conditions dans lesquelles une bande armée, organisée militairement, attaqua à Petersdorff, une caserne occupée par une compagnie du 22^e bataillon de chasseurs à pied.

Les recherches faites à Petersdorff ont fait découvrir des dépôts d'armes et de munitions. Les enquêtes ouvertes ont fait ressortir que le gouvernement allemand était directement responsable de ces agissements. L'orateur demande à M. Poincaré qu'il compte faire pour réprimer et prévenir ces nombreux attentats.

Il ajoute que l'attitude du gouvernement français à un peu déçu l'opinion publique car les sanctions n'ont pas suivi l'attentat d'assez près. Puis il montre que l'Allemagne n'a désarmé ni moralement ni militairement, les rapports du général Nollet le prouvent.

M. Boutelle conclut que les morts de l'attentat de Petersdorff sont tombés victimes du militarisme allemand et aussi de la faiblesse du gouvernement précédent.

M. Poincaré répond

Répondant à M. Boutelle, M. Poincaré dit que la criminelle agression n'est qu'un des épisodes des nombreux attentats dirigés contre les troupes françaises en Haute-Silésie.

L'organe, dit-il, devait avoir été dissoute et les armes livrées à la commission interalliée, mais les bandes allemandes, avec des armes venues d'Allemagne, se sont peu à peu reconstituées. La décision de la Société des Nations a provoqué un retournement d'attitude de ces bandes.

M. Poincaré rappelle les nombreux attentats commis contre les troupes françaises et les nombreuses découvertes faites de dépôts d'armes et de munitions qui démontrent que la paix reste précaire en Haute-Silésie.

Le président du Conseil évoque le meurtre du commandant Montelégre et les sanctions qui s'en suivirent.

A la suite des protestations du gouvernement français, dit-il, le commandant Le Rond que la commission interalliée, sévèrement toutes les responsabilités et s'engagea par application du traité de paix et sans délai, la conférence des ambassadeurs.

De plus, il a présenté à notre ambassadeur à Berlin, d'exposer au chancelier que s'il était démontré que l'attentat de Petersdorff avait été fait avec la complicité d'éléments quelconques partis d'Allemagne ou avec des armes venues d'Allemagne, la responsabilité du Reich serait engagée. Des indemnités et des sanctions seraient exigées par le gouvernement français.

Des sanctions

M. Poincaré ajoute : Notre ambassadeur à Berlin a fait la démarche le 2 février dernier et il ne doute pas que la conférence des ambassadeurs, s'il est établi que des complicités sont venues du Reich, ne demande des sanctions sévères.

Le gouvernement français, est-il dit, a décidé, quant à lui, d'exiger, avec énergie, des sanctions sévères.

Le gouvernement allemand a répondu qu'il allait ouvrir une enquête. Comme il fallait s'y attendre le résultat a été négatif. Mais la commission interalliée poursuit sa propre enquête et on saura bientôt si les perquisitions ont fourni des preuves matérielles contre les coupables.

Le général Le Rond ne négiera rien pour que la justice soit faite et si, comme on l'a dit, l'attentat de Petersdorff a eu lieu avec la complicité de fonctionnaires et d'industriels allemands, les réparations qui nous sont dues seront exigées.

La preuve du contingent de la classe 1920 a empêché une réduction de nos effectifs en Haute-Silésie et le territoire à surveiller est vaste. Il reste donc un risque à courir, mais nos troupes vaillantes savent y faire place. Il faut néanmoins abréger la durée de ce risque.

M. Poincaré annonce que la commission interalliée notifiera, prochainement, aux autorités allemandes et polonaises qu'elles auront à prendre possession des territoires qui leur reviennent. Chacun des gouvernements allemands et polonais devra respecter le droit de l'autre.

L'Europe ne pourra pas permettre qu'une volonté ne soit pas respectée et que la paix soit troublée.

C'est précisément pour cela, ajoute M. Poincaré, que la commission interalliée a tenu à séparer de toutes les armes cachées en Haute-Silésie.

Nous petits chasseurs qui sont tombés en accomplissant cette tâche sont morts pour sauvegarder, plus tard, la tranquillité du monde. Comme à ceux qui sont morts en défendant son pays, la France leur gardera une éternelle reconnaissance.

Aucun ordre du jour n'étant déposé, le Président appelle la suite de l'ordre du jour. Mais plusieurs députés réclament un ordre du jour.

L'ordre du jour

Pendant quelques minutes un bruit intense règne parce qu'une grande partie de la Chambre ne comprend rien à ce qui se passe. Finalement M. Puech lit un ordre du jour de confiance, émanant de M. Dignac pour écarter la situation.

M. Poincaré remonte à la tribune et dit que l'accord fait par la Chambre aux déclarations qu'il venait de faire lui paraissait satisfaisant.

Le gouvernement, dit-il, n'avait pas jugé bon de demander le vote d'un ordre du jour. Mais quelques députés estimant qu'un ordre du jour donnera encore plus d'autorité au dehors au gouvernement, en ont déposé un. Il est inutile de dire que le gouvernement l'accepte. (Bris et applaudissements.)

L'ordre du jour de M. Dignac est ainsi conçu :

« La Chambre approuve les déclarations du gouvernement, faisant confiance en lui, passe à l'ordre du jour ». Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, par 506 votants.

On reprend la discussion du budget des dépenses recouvrables.

M. Desjardins, parole en faveur des régions dévastées, puis traite, ensuite, de la question des cheptels.

— Les restitutions allemandes, dit-il, ne suffisent pas à compenser des pertes subies par un seul département. En ce qui concerne les œuvres d'art, l'orateur évoque à quelques centaines de millions et peut-être à un milliard, les objets restés en Allemagne, que l'on pourrait récupérer.

M. Desjardins conclut en réclamant plus d'activité de la part de nos services de récupération car il ne faut pas que le vaincu se pare des dépouilles du vainqueur.

M. Landry examine la situation économique de l'Allemagne. Il expose que le budget de ce pays est en déficit et que ce déficit augmente chaque jour sans qu'on fasse rien pour y remédier.

La suite du débat est renvoyé à mardi.

UN COMMUNIQUE DE LA C. R.

Sir John Bradbury n'a joué aucun rôle

PARIS, 17 février. — La commission des réparations publie le communiqué suivant :

L'attention de la C. R. a été attirée sur divers articles parus dans la presse et donnant des informations fautive sur le fondement au sujet de l'attitude qu'aurait prise la commission au cours de certains de ses travaux, dans la question des paiements à exiger de l'Allemagne en 1922.

Particulièrement l'attention de la C. R. a été attirée sur un article d'un journal du matin du 27 janvier, prétendant rendre compte des vues qui ont été exprimées à ce sujet par les membres de la commission.

Un cours d'une discussion officielle a mercredi dernier, la commission déclare en son propre nom, ainsi qu'il nous de chacun de ses membres, que toutes les allégations contenues dans cet article relativement à la commission ou à ses membres individuellement ont été inventées de toutes pièces.

Depuis que, par sa lettre du 30 janvier, elle a saisi les gouvernements du point de vue de la question des paiements de 1922 serait réglée par eux ou par elle-même, la commission n'a aucun moment discuté ni officiellement, ni même en secret, les mesures qu'elle aurait à prendre dans ce dernier cas.

Merci de noter, date de la prétendue discussion officielle, la commission n'a en fait, tenu aucune séance ni officielle ni officieuse et Sir John Bradbury a été attribué un rôle particulièrement actif dans la prétendue discussion n'a eu de jour-là aucun entretien avec aucun de ses collègues.

Avant la Conférence de Gènes

PARIS, 17 février. — Un accord s'est virtuellement établi entre les gouvernements français et britannique sur une procédure permettant de faire participer la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie à l'examen préliminaire de la partie technique du programme de la Conférence de Gènes par des experts de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Belgique et du Japon.

Les ministres assermentés à Londres des quatre puissances alliées de l'Europe centrale seraient appelés à participer aux travaux des experts des cinq puissances qui ont décidé la convocation de la Conférence.

Les experts français poursuivent très activement leurs études, mais la complexité et la gravité des problèmes qu'ils ont à examiner ne permettent pas d'espérer qu'ils fourniront leurs conclusions avant une huitaine de jours.

De son côté, le gouvernement britannique poursuit l'étude du memorandum de M. Poincaré au sujet des garanties à réclamer de l'Allemagne et du gouvernement des soviets en vue de la Conférence de Gènes.

De même, la date à laquelle doit se tenir la Conférence demeure fixée jusqu'à présent au 8 mars. C'est seulement quand la situation matérielle sera clarifiée en Italie qu'on sera fixé définitivement à cet égard.

En ce qui concerne le problème des réparations, de gouvernement britannique s'est rallié, ainsi que les autres gouvernements alliés, au désir exprimé par le gouvernement français, de laisser à la commission des réparations le soin d'étudier la question du moratorium à accorder à l'Allemagne et des garanties à en exiger en retour.

UN VIOLENT INCENDIE A AUKERRE

AUKERRE, 17 février. — Ce matin, un incendie provoqué par un retour de flamme d'un moteur automobile a détruit les magasins d'épicerie au gros de la rue du 4-Septembre.

Les secours à la Russie



Phot. Roll, Cl. Paris-Centre. M. NANSEN

Nous avons donné hier, dans notre compte rendu de la Chambre, les critiques de M. Buisson sur la politique suivie par la France à l'égard des Soviétiques.

Ces critiques furent, on le sait, réfutées par M. Poincaré.

Le président du Conseil a déclaré que le gouvernement ferait tout son possible pour que les pourparlers enclenchés en vue du ravitaillement de la Russie aboutissent rapidement.

Il s'agit, a-t-il dit, d'une question d'humanité.

M. Noulens est, on le sait, président de la commission internationale de secours. C'est lui qui a été désigné officiellement par le gouvernement français, pour sauver les millions de malheureux qui meurent de faim en pays soviétique. Mais M. Buisson et ses amis, ainsi que les députés de l'extrême-gauche lui préfèrent M. Nansen, qui, on se le rappelle, a été désigné par la Ligue des Nations, comme commissaire pour les secours à porter aux affamés russes.

M. Nansen, il faut le dire, ne jouit pas de la confiance unanime, même des Russes qui veulent à tout prix sauver et relever la Russie.

Voici, en effet, à titre documentaire, le jugement que M. A. Savinsky, ancien ministre de Russie à Sofia, a porté sur M. Nansen :

« Il a outrepassé les pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés par la Ligue des Nations. Il a conclu avec les Soviétiques un arrangement, en leur concédant le droit de disposer, sans contrôle des stocks d'approvisionnement sur les lieux, il leur a fait des concessions qui ont déjà provoqué le blâme du monde entier, car tous sont d'accord que les autorités soviétiques ne peuvent pas avoir les mains libres en cette matière. En effet, il serait criminel d'abandonner la distribution des secours à un pouvoir dont le système consiste à prendre la population par la famine, comme une forteresse assiégée ».

Le docteur Nansen à Paris

PARIS, 17 février. — Le docteur Nansen, l'explorateur norvégien, haut commissaire du Comité international de secours à la Russie, est arrivé cet après-midi à 15 h. 50 à Paris, venant de Londres.

Le docteur Nansen fera, ce soir, une conférence dans la grande salle du Trocadéro sur la famine en Russie.

Il quittera Paris demain pour La Haye où il doit se faire entendre sur le même sujet.

La quatrième versement de l'Allemagne

PARIS, 17 février. — Le gouvernement allemand a avisé ce matin la commission des réparations qu'il a effectué en devises étrangères et dans les banques nationales désignées par le comité de garanties, un quatrième versement décadaire de 31 millions de marks or.

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN ITALIE

ROME, 17 février. — M. Bonomi et les ministres des affaires étrangères et des colonies ne se sont pas présentés ce matin devant la commission des affaires étrangères de la Chambre qui les avait invités à venir faire des déclarations.

Dans les milieux parlementaires, on considère ce fait comme l'indice d'une nouvelle crise ministérielle.

Le ministre Bonomi est déjà en minorité.

ROME, 17 février. — Le ministère a été mis en minorité à la Chambre par 245 voix contre 107.

Nouvelles Brèves

M. Annonay-Delagrè, président de la délégation de la commission des réparations, venant de Berlin, est arrivé à Paris.

Le Pape a déclaré que le Congrès Eucharistique international aura lieu à la date précédemment fixée, le 24 mai.

On signale la découverte dans la région de Kobor, en Dalmatie, d'une source de naphte. Le ministre des forêts et des mines a envoyé des experts pour en étudier l'exploitation.

En service solennel de requiem amonétaire du trécentenaire de Saint-Roch, a été célébré à 9 heures, en l'église Saint-Roch, M. Millerat s'étant fait représenter.

M. Henri Chéron a inauguré hier à Paris l'exposition agricole

Le Concours général des animaux reproducteurs serait réorganisé en 1923

PARIS, 17 février. — M. Henri Chéron, ministre de l'Agriculture, a inauguré aujourd'hui à 14 heures l'exposition agricole organisée sous le patronage de son ministère.

Le ministre s'est vivement intéressé à toutes les sections des expositions. La partie avicole a été organisée par la Société Centrale d'Aviculture. Elle est des plus importantes. Alors qu'avant la guerre les expositions de cette nature réunissaient à peine 4 000 sujets, le nombre des animaux engagés cette année s'élève à plus de 8 000. Encore a-t-il été nécessaire en raison du manque de cages et d'emplacements, de renfermer plus de 2 000 lots dont l'inscription a été demandée après les délais réglementaires.

Autour des animaux, on trouve un grand nombre d'exposants de matériel agricole : éleveurs, cultivateurs, poulaillers, etc. de toutes formes et de tous systèmes.

La Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. présente plus de 20 wagons de fleurs, fruits, légumes et plantes de la Riviera, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, tels que des œillets roses, des mimosa, des palmiers de toutes variétés, oranges, asperges, énormes fraises, citrons primeurs de toutes sortes, etc.

Le Syndicat des Eleveurs de la race jersiaise montre un échantillon de bovins. De beaux échantillons de la race normande sont également exposés.

Le Syndicat central d'exportation de la charlante expose quelques sujets de cette race.

La Société centrale d'Aviculture de France réunit un très grand nombre d'exposants de miels, produits de l'apiculture, et de tous les modèles de ruches.

La Société d'Encouragement à l'industrie laitière organise une exposition des beurres et fromages de toutes les régions de France présentés par plus de 350 exposants.

Des volières contenant les plus jolies variétés de paons, faisans, sont placées au milieu de la nef du Grand-Palais dont le centre est garni de fleurs.

La Société d'Agriculture nous présente une curieuse exposition des produits industriels de la basse-cour. Tous les modèles de fourreaux en peaux de lapin et les modèles de toutes les plumes d'animaux de basse-cour pouvant servir aux modes.

Ce véritable concours agricole organisé surtout dans un but d'enseignement et de propagande en vue d'intensifier la production agricole, fera le plus grand honneur à toutes les sociétés qui y participent.

Le Concours se terminera le jeudi 23 février à 17 h. 30.

LES SYNDICATS D'AGRICULTURE TIENNENT UNE RÉUNION PRÉPARATOIRE

PARIS, 17 février. — L'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France a tenu, aujourd'hui, à l'Hôtel de la Société d'Agriculture Française sa première réunion préparatoire à l'Assemblée générale du dimanche 19 courant.

Avant d'ouvrir la séance, M. Delalande, président de l'Union Centrale, a salué par la 22^e fois les délégués des Syndicats présents, délégués qui représentent toutes les régions de la France.

L'Assemblée a étudié longuement l'œuvre poursuivie par l'Union des Syndicats Agricoles du Plateau Central qui, sous l'impulsion de son président, M. Anglade, a favorisé la création de nombreux services et a amené dans cette contrée une nouvelle ancration dans le développement des œuvres agricoles qui sont les bases premières de l'organisation professionnelle poursuivie.

La question, à l'avenir, sera étudiée de plus près et sur place au mois de juin ; le deuxième congrès national des Syndicats Agricoles organisés par l'Union Centrale, devant se tenir à Rodez du 9 au 13 juin prochain.

La séance de l'après-midi a été occupée par la lecture d'un rapport de M. Anglade, vice-président de l'Union Centrale et président de l'Union Centrale, sur les coopératives de boucherie.

Présent comme exemple la boucherie ou abattoir coopératif de Cantarane, près de Rodez, le rapporteur a expliqué le fonctionnement de cet abattoir créé avec l'aide de cultivateurs et achetant directement le bétail aux producteurs.

Il a montré les résultats qui ont été une hausse variant de 2 à 2,10 le kilo sur la viande vendue au consommateur et cela sans préjudice d'un autre côté avec l'aide de l'abattoir.

M. Anglade a émis le vœu que le gouvernement aide les cultivateurs à créer de petits abattoirs dans les centres d'élevage et où le viande serait amenée dans les villos au moyen de vaches à lait.

L'Assemblée a entendu des rapports sur les coopératives de blé. Ces coopératives ont pour but de faire monter le prix du blé, mais au contraire de stabiliser les cours et d'empêcher les fluctuations nuisibles aux producteurs et sans avantage pour les consommateurs.

Un krach au Stock-Exchange

100 millions de passif

LONDRES, 17 février. — MM. Gérard Lee Bevan, Harold Holcombe Gordon, Neville Forth Obrien, Frederick Edward Owen Tooth, Reginald Ailwyn Fellows, Donald Johnson Pirie, de la maison Ellis et Cie, cessent de faire partie du Stock-Exchange.

Les agents de change Ellis et Cie ont déposé leur bilan dans la matinée. Leurs offices existaient depuis un siècle et demi. M. Bevan était le premier en nom.

Londres, 17 février. — La déconfiture de l'Office d'agents de change Ellis et Cie et la défection prononcée par le Stock-Exchange contre les six associés qui dirigeaient cette importante maison, causent une grande sensation sur la place de Londres. On estime que le passif s'élève à environ deux millions de livres sterling.

Depuis la dernière quinzaine de janvier, la maison Ellis exécutait des ventes sur plusieurs marchés. Cette situation étant connue, la faillite n'aura pas de répercussions violentes au Stock-Exchange.

Contre les propagateurs de fausses nouvelles financières

PARIS, 17 février. — A la suite de l'enquête ouverte par les soins du ministère de l'Intérieur, sur la propagation de fausses nouvelles dans la bourse et dans les départements, deux arrêtés d'expulsion viennent d'être pris contre deux russes, le premier Jean Nidias, banquier 4, avenue de l'Opéra et dont on assure que le capital de la Banque qu'il dirigeait est passé en quelques années de 1 à 100 millions.

L'autre personne visée par l'arrêté d'expulsion est l'associé de Nidias, M. Anatra, avocat, voyageant fréquemment entre la Russie, Genève et Paris. Il n'a pas été touché encore par l'arrêté.

On annonce, d'autre part, que les arrêtés d'expulsion pris par le ministre de l'Intérieur contre les banquiers grecs Jean Nidias, directeur d'une banque à Odessa, et son associé Anatra, ont été motivés par le fait qu'ils ont introduit sur le marché français des titres étrangers non cotés, mais qu'ils n'ont pas pris part à la campagne de fausses nouvelles et de diffamation, car cette éventualité, ils eussent été arrêtés.

Trois malfaiteurs condamnés

PARIS, 17 février. — La 14^e chambre correctionnelle a condamné, cet après-midi, à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, les nommés Edmond Loth, Robert Mercier et Raoul Loessleur, qui avaient essayé, dans la nuit du réveillon de 1921, de dévaliser la caisse de la brasserie de l'angle de la place Cléchy, à Paris.

MM. Loth, Mercier et Loessleur avaient que la caisse de cette brasserie avait contenu de garder chez elle la recette les jours de fermeture des banques. Ils organisèrent un plan de cambriolage. Ils introduisirent au véhicule de nuit, M. Miguel Zaragora, qui prévint immédiatement ses patrons.

Dans la nuit, les trois cambrioleurs se présentèrent chez la caissière, mais ils furent aussitôt cueillis par les inspecteurs de police qui avaient été postés exprès pour les recevoir.

Loth, Mercier et Loessleur comparaitront, cet après-midi, devant le tribunal correctionnel, où ils furent détendus par M. Henri Robert.

Un procureur de la République est assassiné

CASTRES, 17 février. — M. Caubet, procureur de la République à Castres, rentrait chez lui hier, à 18 h. 30, venant du tribunal, quand il fut victime d'un attentat commis par un individu qui lui tira trois coups de revolver dans le dos et lui tira la fuite.

Seul un examen radiographique pourra déterminer la position exacte des balles, dont l'une paraît atteindre le nerf sciatique.

L'état de la victime est désespéré.

Le coupable n'a pas encore été arrêté.

LES CHANTEURS DE LA CHAPELLE SIXTINE A LYON

LYON, 17 février. — Hier après-midi, à un concert et, ce matin, à la messe, les chanteurs de la Chapelle Sixtine ont donné des auditions qui ont eu un succès considérable. La cathédrale Saint-Jean était comble.

La recette au profit des Pupilles de la Nation a été importante.

EN PLEINE MER

NICE, 17 février. — L'aviateur Maclény et son passager ont été recueillis en pleine mer par le directeur de la gare aérienne d'Antibes, qui était parti à leur recherche.

Comme à Chalons-sur-Saône Nevers aura sa reine et sa cavalcade

Le bureau de la Société des Fêtes de Nevers dans sa réunion du 15 février a adopté le principe de l'organisation d'une cavalcade à l'occasion de la Mi-Carême.

Il fait appel à toutes les personnes qui individuellement ou au nom d'un groupement corporatif, musical, sportif ou autre sont susceptibles de s'intéresser à cette manifestation, et leur donne cordialement rendez-vous pour échange de vues et élaboration d'un programme, aux salons Vauban le 22 février à 20 h. 30.

Le bureau de la Société a décidé, sans vouloir anticiper sur les détails d'organisation de cette fête, qu'il serait élu une reine et deux demoiselles d'honneur. Un prix de 500 francs en espèces sera attribué à la reine et un prix de 250 francs à chacune des demoiselles d'honneur.

Récemment, dans un article où nous relatons les différentes phases de la Grande Fête des Enfants, organisée à l'occasion de Noël, par la Société des Fêtes, nous disions de cette société :

« Ce groupement possède des éléments très actifs qui n'auraient aucune initiative qui s'étend à mener à bien la tâche qu'il s'est imposée : Faire de Nevers une cité où chacun, du petit au grand, aura sa part de joie, de plaisir, en des fêtes qui contribueront à la bonne renommée et à l'embellissement de la capitale du Nivernais ».

Nous ne nous étions pas trompés. La Société des Fêtes de Nevers, qui préside avec tant de dévouement et de compétence, M. Glaumont, conseiller municipal, tient à prouver une fois de plus, par l'organisation d'une cavalcade, à l'occasion de la Mi-Carême, que son but est de rendre à Nevers : vie, plaisir et saine gaieté.

Paris-Centre a publié, dans son numéro du 9 février, la photographie de Mlle Lucienne Flanand, reine des reines de Chalons-sur-Saône. Ce faisant, il tenait à montrer qu'il s'intéressait et s'intéresserait toujours aux manifestations locales, de nature à faire survivre les traditions du régionalisme, dont il est le vigilant défenseur.

Aussi s'empresse-t-il d'offrir à la Société des Fêtes de Nevers, comme à toutes les sociétés des fêtes des villes du Centre, son appui le plus complet pour la réussite de la cavalcade.

La publicité qu'il fera autour des fêtes de la Mi-Carême, attirera à Nevers, la foule des grands jours. Le commerce local le devra surtout à la Société des Fêtes, il ne lui ménagera pas ses encouragements et ne pourra que s'en réjouir.

Les montres de Molière existaient-elles du vivant de Molière ?

La Comédie-Française qui est, comme chacun sait, au moins depuis le trientenaire, la Maison de Molière, s'ingénierait à avoir en son musée de précieuses reliques du grand comique ; le fauteuil qui lui avait servi dans le Malade en un fragment de sa mâchoire, don de M. Choquet, magnifiquement exposé sur fond de velours rouge dans le salon vert qui sert aux délibérations du comité, enfin deux montres qui avaient, disaient, marqué l'heure du « Misanthrope » ou de l'« Avare ».

Encore que ces montres aient, depuis longtemps, cessé de grigoler le temps, des dents menues de leurs engrenages, la Comédie-Française les considérait comme joyaux précieux, et nul ne doutait, dans la Maison, de leur authenticité.

Pourquoi faut-il qu'un expert soit venu, qui, ayant demandé à voir ces montres, braqua sur elles cet appareil bizarre de corne noire d'alliage excessif des horlogers, qui, sitôt mis à l'œil, déchâna chez eux le torcolis.

Elles sont aussi peu montres de Molière que possible, déclara-t-il après examen.

Ouais ! s'exclama M. Conel, le distingué bibliothécaire de la Comédie.

Molière est mort en 1673, ces montres ont été faites vers 1678 ou 80... Concluez.

Un remuant sa longue vue de corne dans sa poche, l'horloger partit, sans même se soucier du mal qu'il avait fait.

Est-ce un mal irréparable ? On espère que non.

En effet, un deuxième expert horloger a demandé à voir les montres, et l'administrateur général a été tout à fait satisfait, accablé sa requête, approuvé en cela par le comité.

En effet, ce qu'un expert a préféré, l'autre peut le refaire. Comme on n'a pas que jamais vu deux experts tomber d'accord, la Comédie-Française paraît croire que le deuxième mettra son point d'honneur à déclarer authentique ce que le premier a affirmé faux.

Dans ce cas, il n'y aurait en somme rien de fait, et les montres de Molière pourraient toujours être considérées comme montres de Molière.

Prévisions météorologiques

Prévisions agricoles de l'Office Météorologique pour le jour du 17 février.

Région parisienne. — Vent faible ou modéré de sud-ouest à ouest. Couvert ou très nuageux, éclaircies et averse. Température stationnaire. Réchauffement probable. Le minimum de température sera d'environ : - 4°.

Région du Centre. — Vent faible ou modéré de sud-ouest à ouest, couvert ou très nuageux. Eclaircies, quelques averse. Température stationnaire. Le minimum de température sera d'environ : - 5°.

Région du Sud-Ouest. — Vent faible, variable, temps généralement nuageux ou très nuageux, quelques pluies, temps doux. Le minimum de température sera d'environ : - 3°.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION. — 8 H. MATIN

Les cheminots bénéficieront des avantages accordés aux fonctionnaires mobilisés

Paris, 17 février. — La commission d'administration générale a entendu aujourd'hui M. Le Troquer, ministre des Travaux Publics, sur les amendements qui lui ont été envoyés au sujet de l'extension aux cheminots de la proposition votée par la Chambre, accordant des bénéfices de carrière aux fonctionnaires mobilisés.

M. Le Troquer a déclaré en substance : La proposition votée par la Chambre accorde des majorations d'ancienneté aux fonctionnaires mobilisés dans les unités combattantes et non combattantes. Pour les premiers, la majoration est de 6 mois et pour les seconds de 3 mois. Les réseaux ont fait les plus grandes réserves en ce qui concerne les cheminots mobilisés dans des unités non combattantes. A leur avis, la situation de ceux-ci n'est pas différente de celle de leurs camarades qui ont été mobilisés sur place, dont un certain nombre ont été tués, car le personnel mobilisé dans les chemins de fer a pris une large part à la défense nationale. Pour ceux qui ont été mobilisés dans une unité combattante, le réseau de l'Etat leur avait déjà accordé trois mois et demi de majoration. Dans une pensée de transaction, tous les réseaux acceptent cette majoration, mais le ministre estime qu'il n'est pas possible d'obtenir davantage. La dépense encourue et acceptée par les compagnies sera au total de 90.400.000 francs.

La Turquie ne sera pas reçue à Gênes

Paris, 17 février. — L'Intransigeant reçoit la dépêche suivante de Constantinople : A la demande de la Sublime-Porte de pouvoir participer à la Conférence de Gênes, les hauts commissaires alliés ont répondu que la Turquie ne saurait être admise à cette conférence en tant qu'Etat asiatique et belligérant.

Un sous-marin britannique entre en collision avec un torpilleur

Palma (Majorque), 17 février. — Au cours des manœuvres d'une escadre britannique un torpilleur et un sous-marin lancés à une grande vitesse, sont entrés en collision. Le sous-marin a été très avarié.

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

LA HAYE, 17 février. — Au lendemain de sa inauguration solennelle, la Cour permanente de justice internationale a repris ses séances privées afin d'achever son règlement intérieur et l'élaboration de son règlement. Il ne lui reste plus qu'à se réunir le 21 mars à 7 heures 30, au bureau de la Cour.

C. P. S. M. — Les épreuves pour l'obtention de la C. P. S. M. auront lieu pour les candidats du 1^{er} contingent les 5 et 6 mars, à partir de 8 heures, au Palais national des candidats le 5 mars à 7 heures 30, au bureau de la Cour, 11, rue de la Harpe.

Caisse d'épargne. — Séances des 4, 5, et 6 février. — Versements, 41.066 fr.; remboursements, 46.810 fr. 28.

Séances des 11, 12 et 13 février. — Versements, 56.838 fr.; remboursements, 38.579 francs 11.

LOIRET

On arrête, à Servat, l'incendiaire de Vrigny-aux-Bois

Il avait à plusieurs reprises menacé menacé ses victimes.

Prunoy, 17 février. — Notre correspondant particulier, l'incendiaire récemment recherché aussitôt après l'incendie qui éclata à la « Vie du Bois » chez les époux Souville a été arrêté jeudi matin à Servat, commune de Badonville, c'est un nommé Albert Marty, charpentier, âgé de 37 ans, marié et un dangereux individu, alcoolique, parent des époux Souville, il les avait, à plusieurs reprises, menacés de mort.

FITEVIERIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le nommé S... de Fitevieris, poursuivi pour abus de confiance au préjudice de la « Prospérité ménagère », est condamné à six mois de prison, avec sursis.

L'Algérien Ben Ali Mohamed, poursuivi sur la plainte du nommé Bonard, de Givraines, pour coups, est acquitté.

Rôle des prestations pour 1932. — Le rôle des prestations pour l'année 1932, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du Receveur Municipal.

Il est accordé à chaque contribuable un délai d'un mois, à compter du 19 février 1932, pour déclarer à la Mairie si son intention est d'acquiescer la taxe en argent ou en nature ; passé ce délai, cette taxe sera de droit exigible en argent.

Tout contribuable qui se croirait surtaxé ou mal imposé, peut présenter une réclamation écrite, sur papier libre, appuyée de son aversissement, dans un délai d'un mois à la Mairie, et dans un délai de trois mois à la Sous-Préfecture, à dater du 19 février 1932.

Pithivier, le 19 février 1932.

Le Maire : DELAIGRE.

POUILLY-SUR-LOIRE

UN VIEILLARD SE PEND

Alexandre Anlard, âgé de 81 ans, journaliste, à Pouilly, a été trouvé pendu à 11 heures du matin à son domicile. Après constatations, la mort remonterait à 24 heures, et devrait être attribuée à un suicide.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 12 février 1932 :

Le conseil a décidé de faire exécuter les réparations à effectuer au clocher de Pouilly ; d'acheter à M. Morin, marbrier à Pouilly, un monument en marbre qui sera élevé au cimetière, à la mémoire des enfants de la commune morts pour le Patrie, guerre 1914-1918 ; vote d'une somme de 35 francs, sur demande de plusieurs membres du conseil, l'assemblée décide de demander à l'Administration supérieure, de rétablir le poste d'agent-voyer à Pouilly ; pour les fêtes qui se dérouleront dans l'année, le conseil municipal décide de nommer une commission inter-municipale qui fonctionnera avec la commission municipale ; le conseil se constitue en comité secret pour les discussions.

BOYNES

SERRE ENTRE SA VOITURE ET UN MUR

La semaine dernière, M. Henri Sibot, cultivateur, à Boynes, sortait de chez lui avec sa voiture attelée de deux chevaux, lorsqu'en passant à sa grange, portée de côté l'un des chevaux fit un brusque saut ; le malheureux conducteur n'eut pas le temps de se garer et fut pris entre le mur et le moyen de la voiture. Le docteur Lousau lui donna ses soins et constata une fracture du bassin.

GUIGNONVILLE

LA DECOUVERTE DU BOIS DE BELLEBAT

Le 4 février, M. Lejeune Louis, du hameau de Gratin, fagotant du bois, dans les bois de Bellebat au lieu dit « Bayages de la Grande Vallée » découvrit, dans un fourré, et caché dans la mousse, un fabuleux trésor formant toute une layette d'argent, Coches usagés, ficelle, bonnet, linge, brassière, chemise, etc., certains objets sont noyés, d'autres sont marqués de la lettre B, et de la lettre C... Le trésor est en partie recouvert par l'humidité et ne se découvre pendant longtemps dans ce fourré.

NIEVRE

SOCIETE NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

La prochaine réunion aura lieu le 23 février à 13 h. 30, à la Porte du Croix, salle de la Bibliothèque.

Ordre du jour : Procès-verbal, correspondance, candidatures.

M. Jabbé Gacheb. Etymologie morvandelle.

M. Poussereau : influence de l'archaïsme byzantin dans les monuments religieux au moyen-âge (suite).

M. Guédard : essais de métaphysique expérimentale : 1^{re} partie : la méthode, son application aux sciences physiques.

Notice nécrologique sur M. Joseph Bouchacourt.

M. Louis Mohler : Le Portfolio du vieux Nevers (suite).

LA MUSIQUE DU 13^e D'INFANTERIE

Programme qui sera exécuté par la musique du 13^e régiment d'infanterie, le 14 heures 15, le 19 février 1932, au Châtelet du Viaduc, pendant la course cyclo-pédestre :

1. Marche : *On ne peut pas tout avoir* ; *Le Petit Duc*, fantaisie, Lecocq ; *Les Galopiers*, valse, Ramay ; *Menuis Plaisirs*, gavotte, Thiry ; *Phrynette*, mazurka, Popy ; *Allegro*, Turine.

On a arrêté à Vierzon quatre pilleurs de fermes

Vierzon, 17 février. (De notre correspondant particulier). — Depuis quelque temps, les fermes de toute la région, et les chapiers et les poulailleurs de particuliers étaient mis en coupe réglée par des voleurs qui opéraient avec une audace extraordinaire. Après quantité de plaintes, deux propriétaires de Vierzon-Forges, MM. Chauvenc et Garnier, ont décidé de faire appel à la police mobile qui recevait la visite des malfaiteurs.

La police mobile fut mise au courant et le commissaire divisionnaire d'Orléans, M. Blon del envoya à la recherche des voleurs un inspecteur, M. Jadinier, il ne tardait pas à mettre la main sur les coupables, d'autant plus dangereux que, ils l'ont déclaré, — ils opèrent avec le revolver en poche, c'est-à-dire prêts à en faire usage contre quiconque les eût dérangés.

Quatre arrestations furent opérées, ce sont : Sautou, dit Tony, 24 ans, qui dit être des Deux-Sèvres ; — Georges Demolier, dit « Baptiste », 22 ans, de Nevers ; — Marcel-Alphonse Bourdel, 17 ans, dit le « Petit Marcel », d'Angers ; — Marcel Joffin, 19 ans, rue des Postes, Vierzon.

Ces individus vendaient une partie du produit de leurs larcins et ménéageant le reste, ils ont nettement dénoncé comme receleur Vauthier, restaurateur, route de Tours.

Ils abandonnèrent le produit de leurs vols avec des femmes, les nommées Marie Joffin, de Vierzon-Bougnon ; Jeanne Barillet, de Vierzon-Bougnon et Léontine Gaudry, concubine de Demolier.

Les quatre individus arrêtés ont été mis à la disposition du parquet de Bourges.

UN ENFANT BRULÉ VIF

S'approchant près d'un poêle il avait mis le feu à ses vêtements

NEUVY-VALENTIN. — Le jeune Marcel Petit, 3 ans, en l'absence de ses parents, fermiers au domaine de Boulog, s'approcha d'un fourneau et mit le feu à ses vêtements.

A ses cris, son père accourut s'empressa de l'emporter dans des couvertures et étouffa les flammes. Malheureusement, l'enfant était si grièvement brûlé qu'il expira 3 jours après, au milieu d'atroces souffrances.

UN ENFANT TOMBE A L'EAU

SAUT SAUVÉ PAR SES CAMARADES

SANT PIERRE-LES-BOIS. — En l'absence d'ouvriers occupés à nettoyer le bief du Bouffillon, des gamins sont montés dans une barque et l'un d'eux en s'amusant est tombé à l'eau. Ses camarades furent aussitôt au secours et le gamin fut aussitôt tiré de l'eau par un bain froid.

CONSEIL MUNICIPAL DE VIERZON-VILLAGES

Le conseil a tenu sa session ordinaire sous la présidence de son maire M. Bodin.

Le maire donne lecture d'une circulaire du directeur de la P.T.T. faisant connaître que son administration vient de porter de 2 à 5 francs par boîte l'abonnement annuel pour l'entretien des boîtes aux lettres. Adopté.

Il repète l'augmentation de 200 à 300 fr. pour l'indemnité payée par la commune à l'Administration des Postes et qui sert à payer les heures supplémentaires d'ouverture du bureau, de midi à 14 heures. Cette somme a paru exagérée.

La situation financière de la commune, le conseil est dans l'impossibilité de prendre l'engagement de participer au service des intérêts de l'emprunt de 845.000 francs projeté par le conseil municipal de la commune de Vierzon-Villages.

Le conseil autorise le receveur municipal à verser la somme de 375 fr. 84, part de la commune de Vierzon-Forges dans les frais d'entretien et de fournitures scolaires de l'école de Puits-Berbeau.

Il maintient 50 fr. pour le comité départemental de la P.T.T. faisant connaître à l'Administration de la commune de Vierzon-Forges que son conseil municipal propose le plus faible taux continuera d'assurer les employés municipaux contre les accidents du travail.

Le conseil décide d'établir à partir des mois de mai prochain un marché qui se tiendra tous les mercredis, de 8 heures à midi, place de la Mairie. Un arrêté du maire réglementera ce marché. Il ne sera perçu aucun droit de place.

Le conseil décide de pavage de la rue de la Chèvreillerie.

Il approuve un état de cotes irrécouvrables pour chiens s'élevant à 101 fr. 19 et des excédents de dépenses sur divers crédits s'élevant à 3.261 fr. 19.

BOURGES

Le temps. — Température : nuit, la plus basse, + 5° ; température jour, à une heure, + 13° ; hauteur barométrique, à une heure, 759. — Prévisions pour samedi : Temps variable, avec température au-dessus de la normale, (Observations de M. l'abbé Morvan).

Etat civil :

Nécessaires. — Roger Lemerrier, rue de Mazettes ; — Mireille Verrier, rue Mirbeau.

Décès. — Michel Griffin, 80 ans, rue Tallier ; — Marie Anjo, veuve Petit, 78 ans, rue Lazard ; — Marie Chartier, veuve Mameul, 85 ans, rue Falton ; — Henri Lamy, 18 ans, au Petit Montet.

MERY-LES-BOIS

Vol. — Un nouveau vol de fil de fer appartenant à M. Henri Des Turcaux, 61 ans, propriétaire à Mery-les-Bois a été volé dans un champ lui appartenant qu'il faisait cultiver. Plainte a été portée à la gendarmerie, mais malgré les recherches, ni le voleur d'une longueur de 25 mètres et estimé 70 francs, ni leur voleur n'ont pu être retrouvés.

VIERZON

UN MORT SUR LA VOIE

Sur la voie de Vierzon-Forges à Vierzon, on a trouvé jeudi matin le cadavre de M. Messon, sergent-major, demeurant à Vierzon-Ville. Le vieillard s'était engagé imprudemment sur la voie. Il a été tué par le train.

VILLENEUVE

Caisse d'épargne. — Versements, 102.770 fr.; remboursements, 51.328 fr.

Des malfaiteurs, restés inconnus, ont visité les chapiers de la commune, ont dérobé chez Mme Jaly et chez M. Bonnevie, un lapin et 6 chez M. Roubaud.

Rhumatisants

vous serez guéris

avec les Poudres Clostre

Dépôt : Pharmacie Monnot, Nevers, et Laboratoire Clostre, à Paris, 151, Av. Versailles.

Brochure gratuite

VIGNES E. LEMERIE, Le Lion-d'Or, Nantes

CHER

LE CHATEAU DE LA NOUE CAMBRIOLÉ

Trente mille francs d'argenterie volés

Vierzon, 17 février. (De notre correspondant particulier). — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits au château de Vierzon pendant que les propriétaires dormaient au premier étage, les malfaiteurs ont cambriolé le rez-de-chaussée et emporté trente mille francs d'argenterie. Une enquête est ouverte.

On a arrêté à Vierzon quatre pilleurs de fermes

Vierzon, 17 février. (De notre correspondant particulier). — Depuis quelque temps, les fermes de toute la région, et les chapiers et les poulailleurs de particuliers étaient mis en coupe réglée par des voleurs qui opéraient avec une audace extraordinaire. Après quantité de plaintes, deux propriétaires de Vierzon-Forges, MM. Chauvenc et Garnier, ont décidé de faire appel à la police mobile qui recevait la visite des malfaiteurs.

La police mobile fut mise au courant et le commissaire divisionnaire d'Orléans, M. Blon del envoya à la recherche des voleurs un inspecteur, M. Jadinier, il ne tardait pas à mettre la main sur les coupables, d'autant plus dangereux que, ils l'ont déclaré, — ils opèrent avec le revolver en poche, c'est-à-dire prêts à en faire usage contre quiconque les eût dérangés.

Quatre arrestations furent opérées, ce sont : Sautou, dit Tony, 24 ans, qui dit être des Deux-Sèvres ; — Georges Demolier, dit « Baptiste », 22 ans, de Nevers ; — Marcel-Alphonse Bourdel, 17 ans, dit le « Petit Marcel », d'Angers ; — Marcel Joffin, 19 ans, rue des Postes, Vierzon.

Ces individus vendaient une partie du produit de leurs larcins et ménéageant le reste, ils ont nettement dénoncé comme receleur Vauthier, restaurateur, route de Tours.

Ils abandonnèrent le produit de leurs vols avec des femmes, les nommées Marie Joffin, de Vierzon-Bougnon ; Jeanne Barillet, de Vierzon-Bougnon et Léontine Gaudry, concubine de Demolier.

Les quatre individus arrêtés ont été mis à la disposition du parquet de Bourges.

UN ENFANT BRULÉ VIF

S'approchant près d'un poêle il avait mis le feu à ses vêtements

NEUVY-VALENTIN. — Le jeune Marcel Petit, 3 ans, en l'absence de ses parents, fermiers au domaine de Boulog, s'approcha d'un fourneau et mit le feu à ses vêtements.

A ses cris, son père accourut s'empressa de l'emporter dans des couvertures et étouffa les flammes. Malheureusement, l'enfant était si grièvement brûlé qu'il expira 3 jours après, au milieu d'atroces souffrances.

UN ENFANT TOMBE A L'EAU

SAUT SAUVÉ PAR SES CAMARADES

SANT PIERRE-LES-BOIS. — En l'absence d'ouvriers occupés à nettoyer le bief du Bouffillon, des gamins sont montés dans une barque et l'un d'eux en s'amusant est tombé à l'eau. Ses camarades furent aussitôt au secours et le gamin fut aussitôt tiré de l'eau par un bain froid.

CONSEIL MUNICIPAL DE VIERZON-VILLAGES

Le conseil a tenu sa session ordinaire sous la présidence de son maire M. Bodin.

Le maire donne lecture d'une circulaire du directeur de la P.T.T. faisant connaître que son administration vient de porter de 2 à 5 francs par boîte l'abonnement annuel pour l'entretien des boîtes aux lettres. Adopté.

Il repète l'augmentation de 200 à 300 fr. pour l'indemnité payée par la commune à l'Administration des Postes et qui sert à payer les heures supplémentaires d'ouverture du bureau, de midi à 14 heures. Cette somme a paru exagérée.

La situation financière de la commune, le conseil est dans l'impossibilité de prendre l'engagement de participer au service des intérêts de l'emprunt de 845.000 francs projeté par le conseil municipal de la commune de Vierzon-Villages.

Le conseil autorise le receveur municipal à verser la somme de 375 fr. 84, part de la commune de Vierzon-Forges dans les frais d'entretien et de fournitures scolaires de l'école de Puits-Berbeau.

Il maintient 50 fr. pour le comité départemental de la P.T.T. faisant connaître à l'Administration de la commune de Vierzon-Forges que son conseil municipal propose le plus faible taux continuera d'assurer les employés municipaux contre les accidents du travail.

Le conseil décide d'établir à partir des mois de mai prochain un marché qui se tiendra tous les mercredis, de 8 heures à midi, place de la Mairie. Un arrêté du maire réglementera ce marché. Il ne sera perçu aucun droit de place.

Le conseil décide de pavage de la rue de la Chèvreillerie.

Il approuve un état de cotes irrécouvrables pour chiens s'élevant à 101 fr. 19 et des excédents de dépenses sur divers crédits s'élevant à 3.261 fr. 19.

BOURGES

Le temps. — Température : nuit, la plus basse, + 5° ; température jour, à une heure, + 13° ; hauteur barométrique, à une heure, 759. — Prévisions pour samedi : Temps variable, avec température au-dessus de la normale, (Observations de M. l'abbé Morvan).

Etat civil :

Nécessaires. — Roger Lemerrier, rue de Mazettes ; — Mireille Verrier, rue Mirbeau.

Décès. — Michel Griffin, 80 ans, rue Tallier ; — Marie Anjo, veuve Petit, 78 ans, rue Lazard ; — Marie Chartier, veuve Mameul, 85 ans, rue Falton ; — Henri Lamy, 18 ans, au Petit Montet.

MERY-LES-BOIS

Vol. — Un nouveau vol de fil de fer appartenant à M. Henri Des Turcaux, 61 ans, propriétaire à Mery-les-Bois a été volé dans un champ lui appartenant qu'il faisait cultiver. Plainte a été portée à la gendarmerie, mais malgré les recherches, ni le voleur d'une longueur de 25 mètres et estimé 70 francs, ni leur voleur n'ont pu être retrouvés.

VIERZON

UN MORT SUR LA VOIE

Sur la voie de Vierzon-Forges à Vierzon, on a trouvé jeudi matin le cadavre de M. Messon, sergent-major, demeurant à Vierzon-Ville. Le vieillard s'était engagé imprudemment sur la voie. Il a été tué par le train.

VILLENEUVE

Caisse d'épargne. — Versements, 102.770 fr.; remboursements, 51.328 fr.

Des malfaiteurs, restés inconnus, ont visité les chapiers de la commune, ont dérobé chez Mme Jaly et chez M. Bonnevie, un lapin et 6 chez M. Roubaud.

Rhumatisants

vous serez guéris

avec les Poudres Clostre

Dépôt : Pharmacie Monnot, Nevers, et Laboratoire Clostre, à Paris, 151, Av. Versailles.

Brochure gratuite

VIGNES E. LEMERIE, Le Lion-d'Or, Nantes

Zes SPORTS

Le championnat régional d'association de Saône-et-Loire

Le sous-district de Saône-et-Loire nous communique les résultats suivants concernant le championnat régional :

Championnat de 1^{re} série. — Equipes premières, club athlétique de l'Indépendante de Chalons-sur-Saône 6 points ; Club Olympique Creusotin 8 points ; Union Sportive Blanzaisienne 6 points ; Sporting Club Montellien et Union Sportive Chalonaise forfait, Chalons est champion de 1^{re} série équipe première.

Championnat de 2^e série équipes secondes. — Club Olympique Creusotin 10 points, Club Athlétique de l'Indépendante de Chalons 8 points, Union Sportive Blanzaisienne 5 points. Le Creusotin est champion de 2^e série équipe seconde.

Championnat de promotion. — L'Union Sportive Gendralaise est vainqueur du groupe A. La Jeunesse Ouvrière d'Yvesot vainqueur du groupe B et l'Union Sportive Tournaisienne vainqueur du groupe C.

Montluçon contre Nevers à Montluçon

C'est la première fois que le P. A. G. rencontra l'Union Sportive Montluçonnaise, L. S. M., sous l'impulsion de M. Gauthier, ancien membre du P. A. G., s'est lassé parmi les meilleurs clubs de deuxième série du Centre.

Grâce à l'esprit entreprenant de l'ancien péagiste, un stade moderne a été édifié aux portes de la grande cité industrielle. Ces efforts ont été couronnés de succès et un public nombreux et assidu apporte aux différents Montluçonnais le moyen de faire bien et vite, ce qui donne la plus complète sécurité à l'avenir de leur jeune et déjà brillante société.

Les Nivernais opposeront leur meilleure équipe au moment ; en raison de maladies, d'indispositions, les bleu et blanc ont dû puiser dans leurs réserves. J'ai dit assez souvent ici tout le bien que je pensais des réserves papistes, pour déclarer que l'équipe ne sera pas suffisamment affaiblie par l'absence des Gouin, Gaudry, Ribet, Saubier.

Les belles lignes arrivées de seconde ont permis presque un complet derrière une telle bien soudée, et Ferlet aura fait de donner à son équipe la cohésion nécessaire.

Saint-Florent bat Vierzon par 16 à 3

Par 16 points (4 essais, 2 buts), à 3 points (1 but sur coup franc), l'Union Sportive Florentaise a battu la seconde équipe du Sporting Club Vierzonnais.

Un très bon match qui démontrera la supériorité des visiteurs pendant les 23 de la partie. St-Florent profita de toutes les occasions pour assurer les buts et domina largement, notamment par sa ligne d'avants bien soufflée. Le demi de mêlée fit une partie magnifique et alimenta copieusement ses lignes arrières qui eurent le tort bien souvent de manquer de confiance.

Ce fut une grosse faute car avec des 3/4 aussi rapides, le score fut de 16 à 3 au lieu de quelques essais.

L'arrière qui couvrait de droit sur la ligne, il n'eut pas beaucoup à défendre sur l'homme de Vierzon, quoique mixte, fit quelques jolies choses. Sa ligne d'avants résista assez bien au pick adverse et sa perçure le ballon assez souvent compléte et non la mixture qui est venue sur le terrain de la Penarroya, la Gaisa, la Kuhlmann.

En conclusion, la tendance est locale et cela malgré les encouragements de New-York. Pe-troliers hésitants. De Beuz cependant assez ferme sur des achats de Londres.

Plus tard, l'abaissement de l'escapole à la Banque d'Angleterre de 5 à 4 1/2, a amené une amélioration dans les cours de New-York, dans la seconde partie de la séance. Le Parquet est généralement très lourd. Les valeurs ont un recul sensible. Les Sociétés d'Egypte ont été cotées en retard, en raison de la baisse du papyrus. Enfin, sur le marché en banque, la lourdeur est encore plus caractérisée qu'à l'ouverture.

Le marché des changes est resté très calme. 3 francs valent 68.69.

Credit National 1919 très ferme à 467.50 ; 1920 469 ; 1921, 563 ; Fonds du Trésor, 488.25.

Parmi les fonds russes, le Consolidé vaut 22.80 ; 1901, 16.00 ; 1906, 28.45 ; 1909, 20.00. Taux Unifié ferme à 60.50.

Les Sociétés de crédit restent comme suit : Banque de Paris, 1185 ; Comptoir, 933 ; National de Crédit, 645 ; Lyonnais, 1385 ; Union Parisienne, 651 ; Crédit Mobilier, 348.

Vigouzeux reprise de la Route Foncière à 850.

Aux banques étrangères, la Banque du Mexique se relève à 570 ; la Banque de l'Inde, 561, entraînée par le contrat général.

Chemins français valeurs

Relevées aux Industriels, la Penarroya à 783 ; Thomson, 705 ; Boleo, 343 ; Gaisa action, 557 ; Rio Tinto, 226 ; Kuhlmann, 23.00 ; 1909, 20.00.

Dans les transports par terre, les Voitures reculent à 605.

Transports maritimes alourdis. Messageries, 174 ; Chargeurs Réunis, 444.

Aux valeurs de sucre, le Say cote 1550. Sucrières d'Egypte, 462 et 461. Foncier Colonial 1812.

Au groupe russe, la Branski cote, 118 ; Nakhla 208 ; Platine, 535.

Les charbonnages et les métallurgiques ont de indices.

En coulisse, la Bakon est à 2300 ; Royal, 1730 ; Shell, 2300 ; Mexican Eagle, 2101.

Financière, 49.50 ; Malacca, 39 ; Padang, 110. De Beers, 335.

Aux devises, la Livre finit à 50.35 ; Dollar, 11.55 1/2 ; Mark, 5 3/4 ; Belgique, 35 3/8 ; Danemark, 210 ; Suède, 303 1/4 ; Pologne, 181 3/4 ; Hollande, 431 ; Italie, 56 1/4 ; Prague, 21 7/8 ; Suisse, 225 1/2 ; Vienne, 0 5/16.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

du 17 février

Bœufs. — Aménés 503, renvois 120. On a coté 1^{re} qualité, 5.00, 2^e 4.50, 3^e 4.30. Prix extrêmes, poids vif, de 2.20 à 3.20. Poids mort, de 3.20 à 5.80. Vente mauvaise.

Veaux. — Aménés 160, renvois 0. On a coté 1^{re} qualité, 5.10 ; 2^e 4.50 ; 3^e 4.30. Prix extrêmes de 4.00 à 5.50. Vente de service et savoyards de 3.20 à 4.30.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 février. — A l'ouverture, le marché officiel se montre irrégulier.

On recherche encore les fonds russes ; par ailleurs, le Banque du Mexique est demandée. Certains valeurs industrielles subissent de nouvelles liquidations, telles que la Penarroya, la Gaisa, la Kuhlmann.

En conclusion, la tendance est locale et cela malgré les encouragements de New-York. Petroliers hésitants. De Beuz cependant assez ferme sur des achats de Londres.

Plus tard, l'abaissement de l'escapole à la Banque d'Angleterre de 5 à 4 1/2, a amené une amélioration dans les cours de New-York, dans la seconde partie de la séance. Le Parquet est généralement très lourd. Les valeurs ont un recul sensible. Les Sociétés d'Egypte ont été cotées en retard, en raison de la baisse du papyrus. Enfin, sur le marché en banque, la lourdeur est encore plus caractérisée qu'à l'ouverture.

Le marché des changes est resté très calme. 3 francs valent 68.69.

Credit National 1919 très ferme à 467.50 ; 1920 469 ; 1921, 563 ; Fonds du Trésor, 488.25.

Parmi les fonds russes, le Consolidé vaut 22.80 ; 1901, 16.00 ; 1906, 28.45 ; 1909, 20.00. Taux Unifié ferme à 60.50.

Les Sociétés de crédit restent comme suit : Banque de Paris, 1185 ; Comptoir, 933 ; National de Crédit, 645 ; Lyonnais, 1385 ; Union Parisienne, 651 ; Crédit Mobilier, 348.

Vigouzeux reprise de la Route Foncière à 850.

Aux banques étrangères, la Banque du Mexique se relève à 570 ; la Banque de l'Inde, 561, entraînée par le contrat général.

Chemins français valeurs

Relevées aux Industriels, la Penarroya à 783 ; Thomson, 705 ; Boleo, 343 ; Gaisa action, 557 ; Rio Tinto, 226 ; Kuhlmann, 23.00 ; 1909, 20.00.

Dans les transports par terre, les Voitures reculent à 605.

Transports maritimes alourdis. Messageries, 174 ; Chargeurs Réunis, 444.

Aux valeurs de sucre, le Say cote 1550. Sucrières d'Egypte, 462 et 461. Foncier Colonial 1812.

Au groupe russe, la Branski cote, 118 ; Nakhla 208 ; Platine, 535.

Les charbonnages et les métallurgiques ont de indices.

En coulisse, la Bakon est à 2300 ; Royal, 1730 ; Shell, 2300 ; Mexican Eagle, 2101.

Financière, 49.50 ; Malacca, 39 ; Padang, 110. De Beers, 335.

Aux devises, la Livre finit à 50.35 ; Dollar, 11.55 1/2 ; Mark, 5 3/4 ; Belgique, 35 3/8 ; Danemark, 210 ; Suède, 303 1/4 ; Pologne, 181 3/4 ; Hollande, 431 ; Italie, 56 1/4 ; Prague, 21 7/8 ; Suisse, 225 1/2 ; Vienne, 0 5/16.

MOULINS

Contributions indirectes. — M. Polignac, sous-commissaire à Moulin, est nommé vérificateur à Huriel.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Morel, curé de Creuzier-le-Neuf, passe à Saint-Germain-des-Poisses, en remplacement de M. l'abbé Coquilhat, nommé curé de Saint-Fourcroy-sur-Sioule.

M. l'abbé Debesson est chargé de l'administration de la paroisse de Lignerolles, avec le curé, M. l'abbé Pichonnet, prend ses retraites pendant quelques jours.

Union des sociétés de secours mutuels. — La réunion qui devait avoir lieu le 19 février est reportée au 5 mars à 14 heures, à l'Hotel de Ville.

Etat-civil. — Mouvement de la population à 11 h. 18 février.

Décès. — Maurice Gilly ; — 3 enfants légitimes ; — Marie Gollaud ; — Alfred Mazoyer ; — Germaine Coué ; — Jacques Ramillon.

Funérailles. — François Atheron et Marie Durange à Chemilly ; Alfred Galba, à Douay (Nord) et Alice Pelt ; — Jules Genest, à Yzeure et Marie Chartier, couturière ; — Antoine Pirel et Louis Maréchal.

Décès. — Marie Névenin, 65 ans, épouse Basseville ; — Madeleine Rouher, 74 ans, veuve Vivier ; — Madeleine Badouraux 17 ans ; — Marie Manière, 81 ans, veuve Sansvoisin ; — Marguerite Guillanot, 3 mois ; — Claude Liandrot, 81 ans ; — Sophie Agliardi, 82 ans ; — Adolphe Loriot, 81 ans, veuve Léonard Girardot ; — Joséphine Chervet, 59 ans, épouse

Exi ez dans tous les Garages
La Nouvelle Démontable

BOUCHE EYQUEM

employée par 80% des Constructeurs d'Automobiles

M. EYQUEM, 10, r. de la Chapelle, PARIS (10^e)

Petites Annonces
On demande

Frais de la première insertion, maximum 6 francs, les suivantes, un franc. Les annonces de plus de quatre francs.

Avec mention s'adresser au bureau du Journal 1 franc en plus par insertion. — Joindre un timbre de 0 fr. 25 pour la réponse.

MENAGE est demandé pour les environs de Nevers, l'homme à toutes mains, la femme cuisinière.
S'adresser au bureau du Journal. 2653

MENAGE pour la campagne, le mari jardinier.
S'adresser à M. PARENT, 34, rue des Ponts (Cosne-Nivernais). 2115

MENAGE, le mari bon bouvier, pour S.-et-O., la suite.
S'adresser au bureau du Journal. 2800

MENAGE JARDINIER, la femme occupée ou on et une FEMME DE CHAMBRE sachant très bien travailler.
S'adresser au bureau du Journal. 2263

MENAGE valet de chambre ou l'un et l'autre séparés, pour les environs immédiats de Lyon. Références exigées.
M. de la TEYSSONNIERE, Donmartin, Lorraine (Rhône). 2308

MENAGE valet de chambre, chauffeur et cuisinière pour Chaumont (Haute-Marne).
S'adresser au bureau du Journal. 2335

JARDINIER marié pour le 23 avril.
S'adresser à M. MANGOU, 10, Magnou, par Evet (Cher). 2352

MENAGE l'homme chercheur-jardinier, la femme bonne à tout faire, sachant un peu cuisine, excellentes références.
S'adresser au bureau du Journal. 2333

MENAGE, cuisinière, valet de chambre-cocher pour campagne.
Ecrire à M. de LAVORELLE, Neuville par Villefranche-sur-Saône (Rhône). 2399

MENAGE l'homme à toutes mains, la femme cuisinière et une femme de chambre.
S'adresser à M. MANGOU, 10, Magnou, par Evet (Cher). 2352

MENAGE à toutes mains, 30 à 40 ans, pour le service d'une maison bourgeoise à la campagne. Références sérieuses.
S'adresser au bureau du Journal. 2303

MENAGE valet et femme de chambre, au courant du service. Pour Paris. Références sérieuses.
Ecrire : Mme GUILLET, 19, Boulevard St-Jacques, Paris (16^e). 2279

MENAGE pour la campagne, la femme pour la cuisine et le ménage, l'homme pour le jardin et soigner un cheval. Place libre de suite. Sérieuses références exigées.
S'adresser à M. BOULLAY, à Quiers, par Bellegarde (Loiret). 2267

BONNE A TOUT FAIRE faisant cuisine, ménage, savonnage, repassage avec femme de chambre. Excellentes références exigées.
Ecrire à Mme THIL, 27, rue de Fleury, Paris (6^e). 2213

BONNE A TOUT FAIRE connaissant cuisine ordinaire chez Monsieur seul à la campagne, très domestiques, conviendrait pour de riches.
S'adresser au bureau du Journal. 2346

BONNE A TOUT FAIRE est demandée par M. COLLIN, notaire à Châtillon-Coligny (Loiret). Sérieuses références.
2219

VALET-CHAUFFEUR, FEMME DE CHAMBRE sachant travailler ensemble ou séparément.
M. PINET des ECOTS, Imphy (Nièvre). 2267

VALET DE CHAMBRE service militaire terminé, sachant si possible conduire moto, pour Paris et la campagne. Bonnes références exigées.
Comte Olivier de LAROCHEFOUCAULD, Châteaufort-sur-Cher (Cher). 2244

BON CHAUFFEUR, célibataire, pour culture à charbon de bois. Sérieuses références exigées.
M. de FONTENAY à St-Nicolas (Nièvre). 2207

FEMME sérieuse pour cuisine et tenir petite basse-cour.
S'adresser au bureau du Journal. 1570

FILLE ou VEUVE, 35-50 ans, pouvant faire cuisine dans maison bourgeoise, 2 matras.
M. STROHEKER, 2, rue Parmentier, Nevers. 2160

COCHER-VALET, excellentes références exigées.
S'adresser au bureau du Journal. 2219

HOMME DE PEINE au courant du travail industriel. Inutile de se présenter sans références.
S'adresser au bureau du Journal. 2330

JARDINIER marié pour le 23 avril.
S'adresser à M. GANGNERON, à Vasselay, par Saint-Eloy-le-Gy (Cher). 2351

On offre

JEUNE FILLE demande place femme de chambre.
S'adresser au bureau du Journal. 2083

MENAGE jardinier, connaissant 4 branches, femme place. Bonnes références exigées.
S'adresser au bureau du Journal. 2345

MUSIQUE !!

Tous les Instruments
Prix excessivement modérés
Demandeur catalogue général en joignant 0,50, adressés

AUX ARTS MODERNES

15, rue de Valenciennes, COSNE-SUR-LOIRE (Nièvre).

CRÉDIT NATIONAL

Emission de Bons de 500 francs 6 % net
Jouissance 1^{er} Février et 1^{er} Avril

Remboursables dans
2 ans à.....500 fr.
ou dans 5 ans à.....507 fr. 50
ou dans 10 ans à.....535 fr.

Prix d'émission : 482 francs

Souscrire à la

BANQUE CENTRALE DU NIVERNAIS

Société Anonyme au capital de 500.000 fr.
3, Rue de la Banque, NEVERS

Eleveurs, le succès et les progrès de la Revue de Zootechnie
(112 pages au lieu de 96) vous engagent à demander un spécimen gratuit

24 rue de Londres PARIS

LE THERMOGÈNE
guérit en une nuit
TOUX, RHUMATISMES, POINTS DE CÔTE, LUMBAGOS, ETC.

PRIX : 2 FR. 50

L'usage populaire du PIERROT GRACHANT LE FEU doit se trouver au dos de chaque boîte.

"ANIS PERREIN"

Parce qu'il est le meilleur TOUJOURS IMITE JAMAIS EGALÉ

Compt. M. A. THUR, 36, rue de Marz, NEVERS.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

TRIBUNAL DE COMMENCE DE NEVERS

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire de la succession PAIN, marchand de chiffons en gros à Nevers, place du Champ de Foire, dont les titres de créances ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 27 février 1932, à 14 heures dans la salle du conseil du tribunal de commerce de Nevers à l'effet de délibérer sur la formation du concordat et en cas d'union pour y être procédé, conformément aux dispositions des art. 529 et 530 du code de commerce.

Nevers, le 17 février 1932,
Le Greffier
H. FRANÇOIS 2305

Etude de M. LAFORGE, notaire à Cergy-la-Tour (Nièvre)

Suivant acte reçu par M. LAFORGE, notaire à Cergy-la-Tour, le cinq février 1932, ont été faits les suivants :

1^{er} Madame Lucie BALOUZAT commerçante, venue de M. Pierre ROCHÉ, demeurant à Cergy-la-Tour, avenue de la Gare.

2^o M. Ernest François POCHE négociant en tissus, demeurant à Villefranche-sur-Saône (Rhône), rue Lamartine, n° 8.

3^o Et Madame Marguerite ROCHÉ, épouse autorisée de M. Louis Marcel Adrien BOURGON, pharmacien avec lequel elle demeure à Villefranche-sur-Saône, rue de Thizy, n° 3.

Ont procédé aux compte, liquidation et partage des biens dépendant de la communauté avant existé entre M. et Mme ROCHÉ-BALOUZAT ; et de la succession de M. Pierre ROCHÉ, décédé à Cergy-la-Tour le 18 septembre 1931.

Par cet acte il a été procédé en toute propriété à Madame Veuve ROCHÉ, née BALOUZAT, le fonds de commerce de rouennerie, dépendant de ladite communauté et exploité à Cergy-la-Tour, avenue de la Gare.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour du décès de M. ROCHÉ.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la seconde insertion revencant de la présente et seront reçues au domicile élu à Cergy-la-Tour, en la demeure de Madame Veuve ROCHÉ.

Pour première insertion, Lucie BALOUZAT, Veuve ROCHÉ. 2382

COMMUNE DE MARGNY-SUR-YONNE

VENTE DE CHARPENTES

Le Maire de la Commune de Margny-sur-Yonne, à l'honneur de prévenir MM. les Marchands de Bois, qu'il sera procédé le 19 février 1932, à 14 heures du soir, salle de la Mairie, à la vente des charpentes provenant de la coupe affouagère (E. ar. c. 1921).

Ces charpentes se composent de : 36 chènes cubant ensemble 186 décastères environ.

Le Maire
JEANNOT
2367

Etude de M. Henri RENON, docteur en droit, avoué à Cosne (Ailier)

VENTE SUR LICITATION aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot

D'UNE MAISON A USAGE D'HOTEL connue sous le nom d'HOTEL D'ALLIER sise à Vichy rue d'Allier et rue du Docteur Charles Droit au titre « Hôtel d'Allier »

Entrée en jouissance au 11 novembre 1932.

Mise à prix : 80.000 francs.

L'adjudication aura lieu le mercredi 8 mars 1932, à treize heures trente en l'audience des criées du Tribunal Civil de Cosne, au Palais de Justice de ladite ville.

S'adresser pour les renseignements :

1^o à M. Henri RENON, docteur en droit, avoué à Cosne, poursuivant la vente, 2380

Etude de M. DELAPORTE, notaire à Montargis (Loiret)

A VENDRE

1. Le Samedi 4 Mars 1932, à 2 heures, à Montargis, Chambre des Notaires.

2^o USINE à toute industrie affectée actuellement à l'industrie bois et particulièrement la carrosserie, à Chalette, par Montargis, face la gare des marchandises, canaux du Loing, de Briante et d'Orléans. Terrain de 4.170 mètres carrés, dont 2.300 couverts. Maison d'habitation, bureaux. Jouissance de suite.

3^o MAISON D'HABITATION avec 550 mètres carrés au terrain attenant à l'usine, libre le 24 juin 1932.

4. Le Dimanche 5 Mars 1932, à 1 heure et demie, à Chalette, près Montargis (Loiret).

IMPORTANT OUTILLAGE A BOIS

Outillage à fer, Moteurs Bois en grumes et ouvrages Faculté de traiter à l'amiable, en bloc ou en détail avant la vente.

S'adresser à M. BERGERAT, directeur de l'usine, 48, route de Paris, à Chalette (Loiret) et à M. DELAPORTE, notaire, à Montargis (Loiret), boulevard Mac-Mahon. 2321

M. FILEUX, huissier, à Nevers, demande un PETIT CLERC présenté par ses parents. 2051

A AFFERMER 1^{er} mai 1932

PRE de 9 hectares, situés à Saint-Révérien.

S'adresser à M. TRIBALAT, notaire à Saint-Révérien, 2076

CABINETS D'AFFAIRES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Par l'intermédiaire de l'AGENCE POPULAIRE et suivant acte sous signatures privées en date à Nevers du dix-sept février mil neuf cent vingt-deux, qui sera enregistré en temps de droit :

Les époux LACROIX, propriétaires et négociants, à Nevers, 16, rue de Gonzague, ont cédé aux époux LIVET, demeurant ensemble, actuellement à Joux-sur-Aubois (Cher), le fonds de commerce de vins et spiritueux en gros, qu'ils exploitent à Nevers, 16, rue Gonzague.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mars mil neuf cent vingt-deux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours qui suivront la seconde insertion, par M. SERVAYRE, 7 bis, rue Saint-Benin, à Nevers, ou domicile à été élu à cet effet.

Pour première insertion, SERVAYRE 2389

MAISON A VENDRE

libre de location.

S'adresser à M. COUTURIER architecte expert, 36, rue Saint-Benin, à Nevers. Téléphone 1-77 330

On demande à acheter, rayon cinquante kilomètres Nevers, proximité gare.

MAISON DE CAMPAGNE avec grand pailleux et deux ou trois chambres, ornées ou petite exploitation agricole. S'adresser un bureau du Journal. 2348

A CÉDER

BOULANGERIE, centre de grande ville industrielle, région aff. 5 qx 1/2 p. jour plus import. quantité de croissants et grosse pâtisserie, installation moderne, long bail, petit loyer. Prix, 42.000 fr. Facilités. On se retire. 158

BON CAFÉ-BUVETTE, petite ville industrielle centre, aff. 25.000 fr., facile à augmenter, bail et loyer à volonté. Prix à débattre. Facilités. occasion cause départ. 116

Renseignements gratuits au Cabinet NERVAULT, 11, rue des Arènes, Bourges. — Téléphone : 4-60.

VENTES

FORD à 2 fins A vendre, sans intermédiaire cause double emploi

TORPEDO et CAMIONNETTE 800 kilos, ayant roulé 20 mois, tapis, intérieur, pneus-brides, ver. St-Gob. Etat excellent, comme neuf. Mise à prix : 7.000 fr. Pressé.

S'adresser CENTRAL GARAGE au VERNERET, mécanicien à Luz (Nièvre). 2104

UN VELOCIMANE pour cause double emploi, marque MONET et GOYON, à l'état de neuf. Occasion.

S'adresser à E. BIRMAN, Bieres à Autun (S.-et-L.). 2366

A CÉDER rue du Commerce à Nevers, Droit au bail d'un MAGASIN et logement de 7 pièces

Long bail. S'adresser à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. Tél. 2-21.

A CÉDER Grande ville Centre FONDS D'ALIMENTATION

Belle installation ; fait, 2.000 fr., assurée à la volonté du preneur. Prix modéré.

S'adresser à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, Nevers. Tél. 2-21 2353

ATTELAGE COMPLET

Comprenant : 1 jument 8 ans, bai brun, bonne trotteuse, très vite ; 1 harnais noir cuivre jaune ; 1 harnais blanc état neuf ; Gentil break genre Derby, 4 places dos à dos. Le tout à enlever de suite 5.000.

S'adresser au bureau du Journal. 2339

TONNEAUX ayant contenu de l'encre d'imprimerie.

S'adresser au bureau du Journal.

GENCE POPULAIRE

CONTENTIEUX ASSURANCES

PLACEMENT ET PRET DE CAPITAUX

Pour le développement de L'HABITATION

VENTES DE PROPRIÉTÉS IMMEUBLES, TERRAINS A BATIR

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Directeur-Fondateur : J. SERVAYRE 7 bis rue Saint-Benin NEVERS

LAMPES ÉLECTRIQUES

DISPONIBLES PAR TOUTES QUANTITÉS

L'HIVER EST VENU

DEMANDEZ NOS TARIFS

Demandez le Tarif pour revendeurs

Entrées Electriques du Centre Rue de la République, MONTCEAU-LES-MINES (S.-et-L.)

2 A 3.000 KILOS POMMES DE TERRE

Triées, saines, pouvant faire semences au besoin

10.000 kilos environ foins de prairies naturelles, bonne qualité.

M. MOTTE, La Ferté, Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre). 2347

VIN ROUGE

1^{er} choix, 1 fr. 05 le litre. Expédition directe du vignoble.

Représentants sérieux demandés. Ecrire Ag. HAVAS n° 2.505 Montpellier. 2256

7 VEAUX reproducteurs inscrits au Herd-Book.

S'adresser : M. GRINGOURT à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Nièvre). 2310

AUTOMOBILES

en bon état et visibles en marche et à l'essai, à la scierie de Saint-Pierre-le-Moutier.

CAMION G. M. C., 2 tonnes 500, sur pneus.

CAMIONNETTE G. M. C. sanitaire renforcée, 1 tonne 500.

FORD TORPEDO DODGE

conduite intérieure.

TRACTEUR FWD

4 tonnes plus 8 tonnes remorquées.

Prix modérés et toutes pièces détachées pour réparations futures 2132

UN TOUR A DECORTEUR passage de barre de 25 m/m. Genre Simple.

UNE FENDEUSE avec son diviseur, marque Simple.

UN TOURET à poir à fraises. Le tout absolument neuf.

VILLARD ET PEARON, 61, rue de Nièvre, Nevers. 2179

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE

Jeunes Gens, Hommes et Dames

pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

Grands Magasins de Tissus et d'Ameublement

Jean-Marie GUYOT

Grande-Rue et Place Camille-Barrère (Tél. 49)

La Charité (Nièvre)

VITTEMENTS SUR MESURES	MAGASIN DE MEUBLES
CONFECTIONS POUR HOMMES	Exposition : 65, Grande-Rue
DAMES ET ENFANTS	
TOILES — LINGERIE	LITERIE METALLIQUE
SPECIALITE DE FOURRURES	TAPISSERIES — GLACES
REPARATION	

Actuellement en RECLAME

LOT LITS METALLIQUES, avec sommier, métallique à ressorts, largeur 125, literie complète, le tout 375 fr.

Baisse des "FORD"

	sans démarreur	avec démarreur
CHASSIS POUR CAMIONNETTE	6.552	7.552
CHASSIS POUR VOYAGEURS	7.200	8.300
RUNABOUT 2 places	8.925	9.350
TOURING 4 places	9.350	10.360
CONDUITE INTERIEURE 2 places		13.125
4 places		16.250
CHASSIS CAMION une tonne	8.925	9.975
TRACTEUR FORDSON	8.200	

Toutes taxes comprises

Ces prix s'entendent à Bordeaux, le transport est en sus.

G DE R BOU, 20, Rue Vauban, Nevers -- Téléph. 4.53

Liquidation des Stocks

Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier

VENTE

DE BARAQUES, LITS, MATELAS, COUVERTURES, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, PORTES ET FENÊTRES NEUVES ET USAGÉES. TOITURES SEULES POUR HANGARS. Gros lots de BRIQUES A 25 ET 30 FRANCS LE MILLE. GRANDE QUANTITÉ DE PIERRES A BATIR, EMPÈREMENTS ET AUTRES, A 1 FR. LE MÈTRE CUBE.

ET DIFFÉRENT MATÉRIEL

Les Ventes ont lieu tous les jours, de 7 à 11 h. et de 14 à 17 h. Une voiture part tous les jours de l'Hôtel de la Paix, à 7 heures et demie du matin. Retour à 18 heures.

S'adresser au Camp de Mars-sur-Allier

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

(Suite)

« Et le « delegato » arrive. Il est enchanté malgré qu'il n'ait point pris le temps de finir de déjeuner.

« Un crime ! un vrai crime ! dans le château d'Hercule ! Il rayonne ! ses yeux brillent ! Il est déjà tout affairé, tout important.

Il ordonne au brigadier de mettre un de ses hommes à la porte du château, avec la consigne de ne laisser sortir personne.

Et puis, il s'agenouille auprès du cadavre. Un gendarme entraîne la mère Bernier qui gémit plus fort que jamais dans la Tour Carrée.

Le « delegato » examine la plaie. Il dit en très bon français : « Voilà un fameux coup de couteau ! »

Cet homme est enchanté. S'il tenait l'assassin sous la main, certes, il lui ferait ses compliments. Il nous regarde et nous dévisage. Il cherche peut-être parmi nous l'auteur du crime, pour lui signifier toute son admiration. Il se relève.

Et comment cela se fait-il arrivé ! fait-il, en regardant et goûtant déjà au plaisir d'avoir une bonne histoire bien criminelle. C'est incroyable ! ajouta-t-il, incroyable !

Depuis cinq ans que je suis « delegato », on n'a assassiné personne ! M. le juge d'instruction...

Ici, il s'arrête, mais nous finissons la phrase :

« M. le juge d'instruction va être bien content ! »

Il brouille de la main la poussière blanche qui couvre ses genoux, il s'éponge le front, il répète : « C'est incroyable ! » avec un accent du Midi qui double son allégresse. Mais il reconnaît, dans un nouveau personnage qui entre dans la cour, un docteur de Menton qui arrive justement pour continuer ses soins au vieux Bob.

« Ah ! docteur ! vous arrivez bien ! Examinez-moi cette blessure-là, et dites-moi ce que vous pensez d'un pareil coup de couteau ! Surtout, autant que possible, ne changez pas le cadavre de place avant l'arrivée de M. le juge d'instruction.

Le docteur sonde la plaie et nous donne tous les détails techniques que nous pouvions désirer. Il n'y a point de doute. C'est là le beau coup de couteau qui pénètre de bas en haut, dans la région cardiaque, et dont la pointe a déchiré et tranché un ventricule. Pendant ce colloque entre le « delegato » et le docteur, Rouletabille n'a point cessé de regarder Mrs Edith, qui a pris décidément mon bras, cherchant auprès de moi un refuge. Ses yeux fuient les yeux de Rouletabille qui l'hypnotisait, qui lui ordonnait « de se taire ». Or, je sais qu'elle est toute tremblante de la volonté de parler.

Sur la prière du « delegato » nous sommes entrés dans la Tour Carrée. Nous nous sommes installés dans le salon du vieux Bob et va commencer l'enquête et où nous recentons chacun à tous de rôle ce que nous avons vu et entendu.

La mère Bernier est interrogée la première. Mais on n'en tire rien. Elle déclare ne rien savoir. Elle était enfermée dans la chambre du vieux Bob, veillant le blessé, marié dans le logis de la Tour Carrée, en train de travailler à tresser une corde !

« Chose curieuse, je m'intéresse en ce moment moins à ce qui se passe sous mes yeux et à ce qui se dit qu'à ce que je ne vois pas et que j'attends... » Mrs Edith va-t-elle parler ?

Elle regarde obstinément par la fenêtre ouverte. Un gendarme est resté auprès de ce cadavre sur la figure duquel on a posé un monochlor. Mrs Edith, comme moi, ne prête qu'une médiocre attention à ce qui se passe dans le salon devant le « delegato ». Son regard continue à faire le tour du cadavre.

Les exclamations du « delegato » nous font mal aux oreilles. Au fur et à mesure que nous nous expliquons, l'importance du commissaire italien grandit dans des proportions inquiétantes, et il trouve naturellement le crime de plus en plus incroyable. Il est sur la pointe de la langue d'interroger.

« L'interrogé... Elle a déjà la bouche ouverte pour répondre, quand on entend la voix tranquille de Rouletabille :

— Regardez au bout de l'ombre de l'eucalyptus.

— Qu'est-ce qu'il y a au bout de l'ombre de l'eucalyptus ? demande le « delegato ».

— L'arme du crime ! réplique Rouletabille.

Il saute par la fenêtre, dans la cour, et ramasse parmi d'autres, cailloux ensanglantés, un caillou brillant et aigu. Il le brandit à nos yeux.

Nous le reconnaissons : c'est le plus vieux grattoir de l'humanité !

mystérieuse tissée par Larsan, aux fils invisibles accrochés aux murs du château d'Hercule.

« Elle est la sensation que si elle faisait un mouvement — un mouvement des lèvres — ils étaient perdus tous deux, et que l'immonde bête de proie n'attendait que ce mouvement-là pour les dévorer.

Alors, elle qui avait décidé de parler, se tut, et ce fut à son tour de redouter que Rouletabille parlât. Elle se reconstruit plus tard l'état de son esprit à ce moment du drame, et elle m'avoua quelle est le terreur de Larsan à un point que nous n'avions peut-être, nous-mêmes, jamais senti.

Ce long-garçon, dont elle avait entendu parler avec un effroi qui l'avait d'abord fait sourire, l'avait ensuite intéressée lors de l'épisode de la Chambre Jaune, à cause de l'impossibilité où la justice avait été d'expliquer sa sortie ; puis il l'avait impressionnée par l'état de son esprit à ce moment du drame, à cause de l'impossibilité où l'on était de s'expliquer son entrée ; mais là, dans le soleil de midi, Larsan avait tué sous leurs yeux, dans un espace où il n'y avait qu'elle, Robert Darzac, Rouletabille, Sainclair, le vieux Bob et la mère Bernier.

Et Bernier avait accusé Larsan ! Où Larsan ? Dans le corps de qui ? pour raisonner comme je le lui avais enseigné moi-même en lui racontant la « galerie inexplicable » !

Elle était sous la voûte entre Darzac et moi, Rouletabille se tenant devant nous, quand le cri de mort avait retenti au bout de l'ombre de l'eucalyptus. C'est-à-dire à moins de sept mètres de là !

Quant au vieux Bob et à la mère Bernier, ils ne s'étaient point quittés, celle-ci surveillant celle-là ! Si elle les courtait de son ar-

XIX. — ROULETABILLE FAIT FERMER LES PORTES DE FER

L'arme du crime appartenait au prince Gallich, mais il ne faisait aucun doute pour personne que celle-ci lui avait été volée par le vieux Bob, et nous ne pouvions oublier qu'avant d'expirer, Bernier avait accusé Larsan d'être son assassin. Jamais l'image du vieux Bob et celle de Larsan ne s'étaient encore si bien mêlées dans nos esprits inquiétés que depuis que Rouletabille avait ramassé dans le sang de Bernier le plus vieux grattoir de l'humanité.

Mrs Edith avait compris immédiatement que le sort du vieux Bob était désormais entre les mains de Rouletabille. Celui-ci n'avait que quelques mots à dire au « delegato », relativement aux singuliers incidents qui avaient accompagné la chute du vieux Bob dans la grotte de Roméo et Juliette, à énumérer les raisons que l'on avait de croire que le vieux Bob et Larsan, dans le dessin même du personnage, à répéter l'incantation de la dernière victime de Larsan, pour que tous les soupçons de la justice se portassent sur la tête à perrière du géologue.

Or, Mrs Edith, qui n'avait point cessé de croire, tout dans le fond de son âme de mère, que le vieux Bob présent était bien son oncle, mais s'imaginant comprendre, tout à coup, grâce au grattoir meurtrier, que l'invisible Larsan accablait autour du vieux Bob, tous les éléments de sa perte, dans le dessin même du personnage, à répéter l'incantation de la dernière victime de Larsan, pour que tous les soupçons de la justice se portassent sur la tête à perrière du géologue.

Or, Mrs Edith, qui n'avait point cessé de croire, tout dans le fond de son âme de mère, que le vieux Bob présent était bien son oncle, mais s'imaginant comprendre, tout à coup, grâce au grattoir meurtrier, que l'invisible Larsan accablait autour du vieux Bob, tous les éléments de sa perte, dans le dessin même du personnage, à répéter l'incantation de la dernière victime de Larsan, pour que tous les soupçons de la justice se portassent sur la tête à perrière du géologue.

ment, il ne lui restait plus personne pour fuir Bernier.

Non seulement cette fois on ignorait comment « il » était parti, comment il était arrivé, « mais encore comment il avait été présent ». Ah ! elle comprit, elle comprit qu'il y avait des moments où, en songeant à Larsan, on pouvait trembler jusque dans les moelles.

Rien ! Rien ! autour de ces cadavres que ce contour de pierre qui avait été volé par le vieux Bob. C'était affreux, et c'était suffisant pour nous permettre de tout penser, de tout imaginer...

Elle lisait la certitude de cette conviction dans les yeux et dans l'attitude de Rouletabille et de M. Robert Darzac. Elle comprit cependant, aux premiers mots de Rouletabille, que celui-ci n'avait, présentement, d'autre but que de sauver le vieux Bob des soupçons de la justice.

Rouletabille se trouvait alors entre le « delegato » et le juge d'instruction qui venait d'arriver, et il raisonnait, le plus vieux grattoir de l'humanité à la main.

Il semblait définitivement établi qu'il ne pouvait y avoir d'autres coupables, autour du mort, que les vivants, dont j'ai fait quelques lignes plus haut, l'émoussé, quand Rouletabille prova avec une rapidité de logique qui combla d'aise le juge d'instruction, et désespéra le « delegato » que le véritable coupable était le mort lui-même.

Les quatre vivants de la poterne et les deux vivants de la chambre du vieux Bob s'étaient surveillés les uns les autres et ne s'étaient pas perdus de vue, pendant qu'on tuait Bernier à quelques pas de là, il devenait nécessaire que ce « on » fut Bernier lui-même.

(La suite)



Un coup de froid et c'est la bronchite

Les variations brusques de température, un refroidissement des pieds ou de la gorge, sont les causes les plus fréquentes des rhumes, des maux de gorge et des bronchites. Un faible enrouement na tard pas à être suivi d'une toux sèche, puis humide. Délassé, on peut accidentellement grave et tourne carrement à la bronchite aiguë, à la pleurésie ou à la congestion pulmonaire si le malade est déjà faible des bronches. Une toux persistante de plus de 48 heures doit donc être évitée. Vous y réussirez merveilleusement avec le PECTORAL RICHELLET, qui agit presque instantanément. Quelques cuillerées suffisent, en effet, pour calmer la toux la plus exaspérée. Administré au cours d'une crise d'asthme, de catarrhe ou d'emphysème, il apporte le soulagement immédiat, favorise l'expulsion des crachats, dégage le malade de l'oppression, courtise la durée de la crise et enrayer les accès. Le PECTORAL RICHELLET fait encore dormir et se repose en supprimant les quintes de la nuit, toujours si pénibles et si déprimantes. Pris pendant une attaque de grippe ou une épidémie d'influenza, il donne par la sûreté de son action, 5 fr. 50 le baccin dans toutes les pharmacies. A défaut, écrire à L. RICHELLET, de Sedan, 105, rue de Belfort, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE Jeunes Gens, Hommes et Dames

pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour.

Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.

ELIXIR

FORTIFIE ET

FAIT ENGRAISSER

HUMBERT

ESSAYEZ, comme Mme Ruelle, 183, cours Lafayette, Lyon, l'a essayé pour son fils âgé de 18 ans et qui nous écrit le 24 Janvier de cette année.

Monsieur Humbert,

A la suite de surmenage mon fils était devenu profondément anémique. J'eus recours, sur la recommandation d'un ami à votre merveilleux Elixir Humbert. Dès le premier flacon, il éprouva une amélioration sensible. Au troisième flacon, il avait retrouvé force et santé.

Veuillez, etc., etc.

ESSAYEZ, comme ces deux jeunes filles 18 et 22 ans, les deux sœurs, qui nous ont affirmé avoir repris de 7 kilos chacune. Elles étaient anémiques à fond, dégoutées de la vie. Maintenant elles pensent à se marier. ESSAYEZ le Traitement ne revient qu'à 10 cts par jour.

Demandez l'avis de votre pharmacien ou écrivez aux Lab. Humbert, à Maillat (Ain), pour recevoir gratis et franco la nouvelle brochure scientifique sur l'Anémie, la Formation, les Pertes de sang, Suites de couches, Faiblesse générale, Neurasthénie, etc., etc.

En vente : Pharmacie Nouvelle, Pharmacie Reuillon, Pharmacie Petit, etc., etc., et dans les principales Pharmacies de Nevers et de la Région.

Contre

TOUX, RHUMES
BRONCHITES
CATARRHE
EMPHYSÈME
-- ASTHME --

Prenez

La

Potion Darbel

Vous serez soulagés et guéris rapidement.

Prix : le flacon : 4 fr. 75
Toutes Pharmacies

DEPOT : Grande Pharmacie Parisienne
F. BERNAMONT
PHARMACIEN
87, Rue du Commerce, NEVERS

Docks et Entrepôts Liquides
DU CENTRE DE LA FRANCE
Importation, Exportation de Vins et Spiritueux
d'origine française

OFFRE

400 hectol. VIN ROUGE sup^r Pyrénées-Orientales, 98 fr. l'hecto dép. Perpignan. Petits fûts prêtés 3 mois.
500 hectol. VIN BLANC extra sup^r du Centre, 170 fr. l'hecto en réservoir ou plate-forme.
20 fûts RHUM MARTINIQUE 54°. Départ Bordeaux, 355 fr. l'hecto, logé.

Pour tous renseignements, s'adresser :

M. GIRARD, Directeur départemental
2, Rue de la Cité, NEVERS
Achats de tous fonds de vins en gros et Distillateurs
Location d'immeubles à ces usages

Diplôme d'honneur Concours agricole Nevers 1922

MANIOC DE MADAGASCAR COSSETTES ET FARINES

Sans rival pour engraissement rapide
Élevage, entretien et Bétail

Veaux, Vaches laitières, Porcs, Chevaux, Volailles, etc
S'adresser :
Comp. NOSYBEEUNE D'INDUSTRIES AGRICOLES
9, rue Pillet-Will, PARIS (9^e)
ou Fermier de M. de la Motte-Saint-Pierre,
VERNICHÉ (Nièvre)

BANQUE NIVERNAISE DE CRÉDIT

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CRÉDIT
AU PETIT COMMERCE ET À LA PETITE
INDUSTRIE

1, Place de l'Hotel-de-Ville, NEVERS

LES MEILLEURES CONDITIONS
d'Escompte et de Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE



Entrepôt Agricole

L. BOUZITAT
LA CHARITÉ (Nièvre)

SCORIES THOMAS « AU COG »
par wagons complets
et au détail

ENGRAIS « NOVO »
Azote - Acide phosphorique
Potasse
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

CIDRES

SIX DEGRÉS DE PREMIÈRE QUALITÉ
105 fr. la pièce de 225 litres, fûts acheteur, régie comprise.
112 fr. la pièce de 225 litres, fûts vendeur, régie comprise.
125 fr. la pièce de 225 litres, fûts perdus, 1^{er} choix, régie comprise.
Le tout gare départ Mignères-Gondreville (Loiret).

Pailles, Fourrages

en bottes et en balles pressées par wagons complets
GIBault, à Gondreville-la-Franche
par Mignères (Loiret) - Téléphone 4

Fournitures pour Usines

APPAREILAGE ÉLECTRIQUE
Câbles, Fils isolants, Moteurs, Moteurs et Dynamos

COURROIES

en BALATA, COTON, CUIR et POIL de CHAMEAU

Garnitures de Presse-Etoupes

en Amiante, Chanvre, Coton et Caoutchouc

Huiles et Graisses

Pour décolletage Transmissions et Moteurs

ORGANES DE TRANSMISSION

Arbres, Bagues, Manchons, Paliers, Poulies bois et fer

PETIT OUTILLAGE

ALESOIRS, FILIÈRES, FRAISES, TARAUDS, etc.

J. TROUOX, 2, Place de la Foire
NEVERS
MAISON PRINCIPALE À PARIS

ENGRAIS

Maison AUBIJOUX
Rue de la Tourcelle, NEVERS. Tél. 0-25

Superphosphates minéraux et d'os
Sels de potasse, Sulfate d'ammoniaque
Nitrate de soude

ENGRAIS COMPLET pour toutes cultures
Prix courants sur demande

GLOS D'ÉQUARRISSAGE DE NEVERS

CYCLES marque "UNION"

réputés les plus solides, depuis 285 FR.

MACHINES À COUDRE

à pédalier, système « Singer » 400 FR.
5 et 10 ans de garantie, chez les princip. mécaniciens

Louis LENOIR, Constructeur
19, rue Vauban, BORDEAUX



A tous les Lecteurs

Il est offert, pendant tout le mois seulement
LE SUPERBE CADRE

ci-joint, en bois massif façon noyer ciré
largeur de baquette 5 cent., grandeurs ex-
trieures 44x50, encadrant un MAGNIFIQUE
PORTRAIT de famille 35x42 cent., fine-
ment retouché et d'une ressemblance par-
faite.

Tous frais compris
rendu franco
Valeur réelle 50 francs

22 fr.

Adressez ou apportez vos petites photo-
graphies à reproduire au SERVICE DES
PORTRAITS, 10, rue Saint-Etienne (premier
étage), NEVERS.

NOTA. — Il ne pourra être vendu plus de
DEUX portraits par famille.

PERSONNEL

REPRESENTANTS
avec références sont acceptés
partout où la Maison n'a pas
d'Agents, pour vente de l'An-
salo, de l'Orangeade Terrier,
et de toutes liqueurs extra.
Distillerie TERRIER-BOURDIN,
Cosne.

BUCHERONS
sont demandés pour billis et
futaie, 100 hectares gros bois.
S'adresser GUILLET, garde aux
Magnes, par Châteauneuf
(Nièvre).

MENAGE
de confiance connaissant ser-
vice cocher faisant ménage, cui-
sinier, bonne à tout faire. Gé-
néralité chez M. GOSIN, à
Tremblay-les-Gousses (S.-et-O.)
Jointure références. Bons gages.
2324

UN FORGERON
S'adresser aux usines de la
Motte, à Nevers. 2254

BONNE
sérieuse et capable pour ma-
son bourgeoise campagne Niè-
vre. Appointements mensuels
et suivant capacités. 511.
S'adresser au bureau du Jour-
nal. 2250

DIVERS

La cidrerie de Briare
informe sa nombreuse clientèle
qu'elle est actuellement venant
d'excellent cidre pur jus, à éga-
lement à sa disposition des
marcs vieux, nouveaux, chums
et apéritifs, à des prix modé-
rés. 4559

Pépinières Desfosse-Maunay

LA CHARITÉ (Nièvre)

Arbres et Arbustes Fruitières, Forestiers
D'ORNEMENT

Plants pour Boisements et Clôtures

Catalogue franco sur demande

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie d'Art

E. CORGET & Co, Constructeur
Place St-Laurent - NEVERS

Grilles et Portes en fer forgé et fer creux
Devis sur demande - Téléphone 4-74

CLOTURES EN CIMENT ARMÉ

Pour Parcs, Jardins, Prés, etc.

Pieux Moulurés
Avec attaches mobiles

J.-B. COUTURIER
Mouins (Allier)

Grands Magasins de Nouveautés

AU PARADIS DES DAMES

Les Lundi, Mardi
20-21 Février

V^{ve} Dutermé & Couzinet
AVANT INVENTAIRE

Les Lundi, Mardi
20-21 Février

Grande Vente Exceptionnelle

Avec rabais de 30 0/0

Sur tous les Articles Confection

Costumes Tailleur pour Dames et Jeunes Filles
PEIGNOIRS, JUPES ET CORSAGES

51, Rue du Commerce
NEVERS

6, Rue des Merciers
NEVERS

VÊTEMENTS